Cote FRC 2200

CONVENTION NATIONALE.

EXTRAIT
DU
PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE LA GUERRE,

Séance du Lundi 8 Avril 1793, huit heures du soir.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Interrogatoire du Général Miranda.

Première queſtion.

POURQUOI avez-vous attaqué Maſtricht ?

Réponſe.

Par ordre par écrit du général Dumouriez.

MJW 42.55

Deuxième queſtion.

Quelles étoient vos inſtructions à ce ſujet?

Réponſe.

Il me dit expreſſément, & par les renſeignemens qu'il avoit, que Maſtricht ſe rendroit à la troiſième bombe, que la garniſon ne vouloit pas ſe défendre, que les bourgeois obligeroient le gouverneur à rendre la place; qu'ainſi il falloit bruſquer cette attaque, car ce n'étoit ni le temps ni la ſaiſon d'ouvrir un ſiège régulier; que tout dépendoit d'ailleurs de la célérité avec laquelle je me débarraſſerois de ce ſiège pour marcher ſur-le-champ à Nimègue avec un corps de 25,000 hommes; qu'il falloit que l'attaque de Maſtricht fût très-bruſque, & que c'étoit de ma célérité à la ſeconder que dépendoit le ſalut, non-ſeulement de la Hollande, mais de la république, & de la liberté des peuples, & qu'il eſpéroit d'ailleurs que la place ne tiendroit pas plus de deux ou trois jours, & que, ſi la place tenoit plus long-temps, il falloit laiſſer la continuation de l'attaque à l'armée des Ardennes & de la Belgique, & moi avec celle du Nord, qui étoit ſous mes ordres, marcher immédiatement ſur Nimègue, pour empêcher que les Pruſſiens qui étoient dans la Gueldre ne pénétraſſent dans la Hollande & ne tombaſſent ſur lui; en exécution duquel ordre, l'avant-garde de l'armée du Nord tenoit la rive gauche de la Meuſe, depuis le fort S.-Michel juſqu'à Veſeme.

Troiſième queſtion.

Aviez-vous cette inſtruction par écrit du général Dumouriez?

Réponſe.

Oui.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Quatrième queſtion.

Vous y êtes-vous exactement conformé ?

Réponſe.

Si parfaitement conformé, que le général m'a donné ſon approbation, & que, pour les ordres que j'ai donnés d'après les ſiens aux autres généraux, il me dit en termes exprès : « Tous » vos ordres à vos différens généraux me paroiſſent très-clairs » & très-bien faits ».

Cinquième queſtion.

Etiez-vous autoriſé à prendre ſur vous de faire toutes les diſpoſitions que vous croiriez convenables pour aſſurer & accélérer le ſuccès de votre opération ?

Réponſe.

Je n'étois pas autoriſé à faire autre choſe que ce que mes ordres me preſcrivoient, & j'avois ceux du conſeil exécutif, pour exécuter tout ce que le général en chef Dumouriez m'ordonneroit, comme étant lui ſeul chargé de conduire les opérations militaires.

Sixième queſtion.

Avez-vous trouvé, lors de l'exécution, les ordres qui vous ont été donnés ſuffiſans pour enlever Maſtricht ?

Réponſe.

Si les ordres qui lui avoient été donnés par le général Dumouriez étoient vrais, il croit que oui ; mais que, s'ils n'étoient pas vrais, il croit que non ; la ville de Maſtricht exigeant un

ſiége en règle & une attaque vigoureuſe, ſi elle étoit promptement défendue par ſa garniſon.

Septième queſtion.

Avant d'arriver devant Maſtricht, aviez-vous pris toutes les précautions d'uſage pour une opération de cette nature ?

Réponſe.

J'ai fait venir l'artillerie de ſiége des trois armées réunies; &, avec toutes les pièces capables de jeter les bombes, j'ai exécuté le bombardement, faiſant encore venir toute la groſſe artillerie de ſiége des trois armées, pour continuer le bombardement, en tirant à boulets rouges ſur la place, ſi le bombardement n'étoit pas ſuffiſant.

Huitième queſtion.

Etiez-vous ſuffiſamment pourvu de bouches-à-feu, de munitions & de vivres pour toute la durée de votre opération ?

Réponſe.

J'étois pourvu de tous les approviſionnemens néceſſaires pour le bombardement de cinq à ſix jours, ainſi que le général le ſuppoſoit dans ſes ordres, & pour la continuation du bombardement, & enſuite tirer à boulets rouges. Toutes les pièces & toutes les munitions néceſſaires étoient dans les dépôts de Tongres, Liège, Tirlemont, S.-Tron, Louvain & Malines, pour arriver au fur & à meſure pour la continuation du ſiége par les armées des Ardennes & de la Belgique, puiſque celle du Nord, qui étoit ſous mes ordres, devoit partir, ſous ma conduite, pour la Hollande, ſon avant-garde étant déja ſur Grave.

Neuvième queſtion.

A quel nombre ſe montoient les troupes ſous votre commandement pour votre opération ſur Maſtricht?

Réponſe.

Les troupes qui formoient l'inveſtiſſement de Maſtricht étoient environ de quatorze à quinze mille hommes, leſquelles, dans le cours du ſiége, furent diminuées de trois à quatre mille hommes qui marchèrent ſur les frontières de la Hollande, d'après quelques mouvemens des ennemis.

Dixième queſtion.

Etoit-il en votre pouvoir de les augmenter?

Réponſe.

Non, il n'étoit pas en mon pouvoir, ſans déſobéir aux ordres du général en chef.

Onzième queſtion.

Quel jour êtes-vous arrivé devant Maſtricht?

Réponſe.

Du 21 au 22 février.

Douzième queſtion.

Quelles ſont les diſpoſitions que vous avez faites en y arrivant?

Réponſe.

Ouvrir la tranchée, étant en perſonne avec tous les chefs de l'artillerie & du génie.

Treizième queſtion.

Pourquoi vous êtes-vous décidé à bombarder la ville, de préférence à en faire le ſiège en règle ?

Réponſe.

Parce que mon ordre me défendoit l'un & m'ordonnoit l'autre.

Quatorzième queſtion.

Quelles raiſons aviez-vous pour croire que vous pouviez réduire la ville à ſe rendre par un ſimple bombardement ?

Réponſe.

Je ne l'ai jamais cru perſonnellement ; mais le général le croyoit, & me donna des ordres en conſéquence.

Quinzième queſtion.

Quelles précautions avez-vous priſes pour couvrir votre bombardement, & garantir votre armée de toute ſurpriſe ?

Réponſe.

Faire exécuter les ordres que le général en chef Dumouriez m'avoit donnés, qui étoient de faire paſſer la Meuſe à toutes les troupes de l'armée des Ardennes, pour ſe joindre à celle de la Belgique, qui gardoit la Roër, formant, avec ces deux corps, une armée d'obſervation qui, ſous les ordres des généraux Valence, Lanoue, Stingel, Miazinsky, Dampierre, Lamarche & Neuilly, devoit couvrir l'attaque de Maſtricht.

Seizième queſtion.

A quelle diſtance de la place avez-vous établi vos batteries pour votre bombardement, & combien de jours a-t-il duré?

Réponſe.

A peu près à cinq cents toiſes de l'enceinte de la ville; le bombardement a duré cinq à ſix jours.

Dix-ſeptième queſtion.

Pourquoi vous êtes-vous abſenté & vous êtes-vous fait demander pendant vingt-deux heures lors de l'attaque?

Réponſe.

Je n'ai jamais été abſent du quartier général pendant le ſiége que pour aller à la tranchée, excepté l'avant-dernier jour de la levée du ſiége, que je ſuis allé à onze heures du matin ſur les hauteurs de la Homberg & Villeré, pour établir des batteries de vingt-quatre qui devoient tirer à boulets rouges ſur la place, & pour faire une reconnoiſſance ſur le fort S.-Pierre, & voir ſi nos troupes ſe tenoient en ordre, m'étant rendu au parc d'artillerie au coucher du ſoleil.

Dix-huitième queſtion.

Aviez-vous connoiſſance de la poſition des armées ennemies?

Réponſe.

Pas autres que celles que les officiers de l'avant-garde me communiquoient, & qu'ils recevoient des eſpions qu'ils employèrent à cet effet.

Dix-neuvième queſtion.

Quelles ſont donc celles que vous ont données ou communiquées ces eſpions ?

Réponſe.

Que les forces de l'ennemi augmentoient conſidérablement, &, par les différens rapports, que je pourrois former une opinion que ces forces étoient de trente ou tout au plus de quarante mille hommes.

Vingtième queſtion.

Quels jours avez-vous reçu ces avis ?

Réponſe.

Je ne pourrois pas fixer le jour ; mais les derniers me ſont venus, à ce que je crois, du 20 au 26.

Vingt-unième queſtion.

Par quel général vous ont été donnés ces avis ? eſt-ce verbalement ou par écrit ?

Réponſe.

Ces avis m'ont été donnés par écrit par les différens généraux qui commandoient ſucceſſivement l'avant-garde & l'armée d'obſervation, que j'ai toujours fait parvenir au général en chef.

Vingt-deuxième queſtion.

Avez-vous gardé état de ces avis ?

Réponſe.

La coutume eſt de former un état général de tous ces différens

rapports qui viennent de différens endroits, & de déposer les pièces à l'état-major de l'armée, lesquels états je les ai envoyés régulièrement au général en chef & au ministre de la guerre.

Vingt-troisième question.

Quelles précautions avez-vous prises sur les avis qui vous ont été donnés ?

Réponse.

Je ne pouvois en prendre aucune, puisque toutes le troupes disponibles étoient envoyées à l'armée d'observation d'après les ordres du général en chef & les généraux Valence & Lanoue, chargés particulièrement de cette défense, tandis que je m'occupois de l'attaque de Mastricht & de la marche sur la Hollande à une distance fort considérable.

Vingt-quatrième question.

Quelles dispositions avez-vous faites pour connoître les mouvemens des armées ennemies ?

Réponse.

Je n'en pouvois faire aucune, étant occupé du siège de Mastricht, & les armées ennemies à une distance très-éloignée.

Vingt-cinquième question.

Quand avez-vous été instruit qu'elles marchoient sur vous ?

Réponse.

Le jour même que nous avons levé le siège, par un officier du génie qui est arrivé à onze heures du matin à mon quartier-général de l'abbaye d'Hoethen, & qui m'a apporté une lettre des généraux

de l'avant-garde, m'informant qu'un corps de 30 ou 35,000 hommes avoit pénétré par nos cantonnemens sur la Roër, battu nos troupes, & qu'il marchoit sur Mastricht pour secourir la place.

Vingt-sixième question.

Qu'avez-vous fait pour vous y opposer ?

Réponse.

N'ayant en tout qu'un corps de 12 mille hommes auprès de Mastricht à leur opposer, je les ai rassemblés, fait retirer l'artillerie sur Tongres, que j'ai couvert par un corps de 5 à 6 mille hommes, mettant le reste des troupes sur les hauteurs des Vises pour couvrir également la place de Liège, & donnant avis au général Valence pour nous réunir & former un corps assez considérable pour nous opposer aux entreprises de la garnison de Mastricht & du corps ennemi qui marchoit sur cette place, ce que nous exécutâmes avec succès.

Vingt-septième question.

Etiez-vous maître de vos communications avec le général Lanoue ?

Réponse.

Mes communications n'étoient libres avec le général Lanoue que par Liège, le corps ennemi étant entre lui & moi, & les ponts de bateau des Vises & Rekem étant brûlés.

Vingt-huitième question.

Les troupes confiées au commandement du général Lanoue étoient-elles sous vos ordres ?

Réponſe.

Non, elles étoient ſous les ordres du général Valence depuis ſon arrivée, par les diſpoſitions du général en chef Dumouriez, & parce que le général Valence étoit mon ancien ; j'ai néanmoins, dans un cas d'urgence, donné un ordre au général Lanoue, qui a été approuvé par le général Valence.

Vingt-neuvième queſtion.

Ce général vous a-t-il donné avis de la marche des ennemis ſur lui ?

Réponſe.

Comme il étoit ſous les ordres immédiats du général Valence, il a communiqué tous ſes avis à ce général, m'ayant prévenu ſeulement, au commencement, de l'attaque des ennemis & de la marche d'un gros corps ſur Maſtricht.

Trentième queſtion.

Qu'avez-vous fait lorſque vous avez été inſtruit que les poſtes avancés du général Lanoue avoient été forcés, & qu'une colonne ennemie s'avançoit ſur vous ?

Réponſe.

J'ai raſſemblé toutes mes forces pour protéger la retraite de toute mon artillerie, & je me ſuis poſté ſur Tongres & ſur Viſes pour empêcher les progrès des ennemis ſur Liège & Saint-Tron, comme je l'ai dit ci-deſſus.

Trente-unième queſtion.

Avez-vous fait tirer à boulets rouges ?

Réponſe.

Non.

Trente-deuxième queſtion.

Avez-vous donné des ordres pour chauffer des boulets afin de tirer à boulets rouges ?

Réponſe.

Oui ; mais, comme les grilles, charbons & choſes néceſſaires pour cette opération ne ſe trouvoient pas prêtes, le général d'artillerie m'a fait obſerver que cela ne pourroit pas avoir lieu auſſi vite que je le deſirois, & l'a remis au lendemain ; & comme le ſiège a été levé dans la nuit, il eſt arrivé qu'on n'a pas tiré de boulets rouges.

Trente-troiſième queſtion.

Aviez-vous donné des ordres pour faire éprouver le charbon de terre & les grilles qui devoient ſervir à rougir les boulets avant de donner des ordres précis pour ce ſervice ?

Réponſe.

Le général en chef de l'artillerie étant chargé pour ſa partie de tout ce qui ce qui concernoit le bombardement & l'artillerie, étoit le chef ſous la reſponſabilité duquel peſoient les épreuves de tous ces objets.

Trente-quatrième queſtion.

Obſervé au général que ſa réponſe eſt évaſive, en ce qu'il ne dit pas directement s'il a donné lui-même des ordres au général d'artillerie pour les épreuves.

Réponſe.

J'ai donné les ordres très-précis au général d'artillerie pour te-

nir prêt tout ce qui pouvoit être néceſſaire dans l'artillerie, conformément aux lois & règlemens militaires, ſans croire devoir lui particulariſer le charbon plutôt que la poudre & autres objets concernant la partie de l'artillerie.

Trente-cinquième queſtion.

Avez-vous eu connoiſſance que le charbon s'eſt trouvé d'une qualité ſi différente, que les boulets n'ont pu être rougis ?

Réponſe.

On m'a dit d'abord que le charbon qui avoit été porté au parc d'artillerie n'avoit pas la force néceſſaire pour rougir les boulets, ſur quoi, ayant fait appeler le chef d'artillerie pour lui en demander la raiſon, m'a obſervé que les fournaux étoient un peu défectueux ainſi que le charbon, mais qu'il faiſoit corriger ce défaut & venir du meilleur charbon, avec lequel il eſpéroit tirer parfaitement bien le lendemain à boulets rouges, comme je l'ai déja obſervé.

Trente-ſixième queſtion.

Avez-vous eu connoiſſance que les grilles n'ont pu ſoutenir le ſervice auquel elles étoient deſtinées ?

Réponſe.

Cette plainte n'eſt pas arrivée à ma connoiſſance, & les grilles que j'ai fait préparer pour tirer à boulets rouges avec l'artillerie de vingt-quatre ſur les hauteurs de la Homberg & de la Vileré, m'ont paru parfaitement bonnes comme celles dont j'ai vu faire uſage en pareille occaſion ; d'ailleurs, les officiers d'artillerie qui étoient préſens, m'aſſuroient qu'ils répondoient de la réuſſite.

Trente-ſeptième queſtion.

Avez-vous eu connoiſſance que, dans la plupart des canons de douze, ſeize & vingt-quatre, les boulets étoient d'un calibre abſolument inférieur à la bouche à feu pour laquelle ils étoient deſtinés ?

Réponſe.

C'eſt la première fois que je l'entends dire, & m'étant trouvé préſent à plus de vingt actions avec la même artillerie & les mêmes officiers, je n'ai jamais pu m'empêcher d'admirer la bonne direction de notre feu dans toutes les occaſions.

Trente-huitième queſtion.

Avez-vous fait dreſſer procès-verbal de la défectuoſité du charbon & des fourneaux deſtinés à rougir les boulets ?

Réponſe.

Non, je ne l'ai pas fait, & je n'ai jamais vu ni entendu dire qu'on faſſe dreſſer des procès-verbaux dans de pareilles occaſions.

Trente-neuvième queſtion.

Avez-vous fait punir ou arrêter les perſonnes qui avoient la direction immédiate de ces fournitures ?

Réponſe.

J'ai réprimandé le chef de l'artillerie, reſponſable de toutes ces fautes ; j'ai donné plainte au général en chef, qui a puni le chef d'artillerie.

Quarantième queſtion.

Quels ſont les chefs qui ont été punis, & quels genres de punition ont été exercés contre eux ?

Réponſe.

Le lieutenant-général D angeſt que le général Dumouriez me dit avoir puni, & qui fut effectivement renvoyé de l'armée à Douai.

Quarante-unième queſtion.

Avez-vous gardé copie de la plainte que vous avez dirigée contre ces officiers d'artillerie ?

Réponſe.

Si la copie de ces papiers n'eſt pas perdu avec dix ou douze autres qui ſe ſont égarés dans la retraite, elle ſera parmi les miens sûrement.

Quarante-deuxième queſtion.

Quel jours avez-vous donné ces plaintes, & quel jours ces officiers ont-ils été punis ?

Réponſe

La plainte, je l'ai donnée du même quartier-général de Hocten, & le général Dumouriez me marque, dans les lettres qui j'ai dépoſées ici, le jour qu'il a envoyé le général Dangeſt.

Quarante-troiſième queſtion.

Quels ſont les noms, ſur-noms des deux aides-de-camp qui l'accompagnent à Paris, & quel étoit leur état avant qu'ils fuſſent auprès de lui ?

Réponſe.

Mes deux aides-de-camp ayant été, l'un tué ou reſté ſur le champ de bataille à l'affaire de Nerwinder, & l'autre bleſſé, le général en chef nomma pour reſter auprès de moi, comme ſuppléans à ces deux aides-de-camp, les deux adjoints aux adjudans-généraux de l'armée du Nord, placés par les commiſſaires de la Convention nationale, Nicolas-Charles-Grégoire Dulac & Charles Dulac, l'un ci-devant ſergent au bataillon du Puy de-Dôme, & l'autre lieutenant au même bataillon, tous deux enſuite aides-de-camp du général Chazot.

Quarante-quatrième queſtion.

N'avez-vous pas reçu un avis par un capitaine de chaſſeurs tyroliens, déſerteur, vers la mi-février, que les ennemis ſe formoient en corps pour forcer les cantonnemens français le long de la Roër?

Réponſe.

J'ai reçu avis par différens déſerteurs que j'ai examinés à Liége, & parmi eux il y en avoit un qui ſe diſoit officier, qui confirmoit à peu-près le rapport de nos eſpions, qui s'accordoient tous à dire que la force des ennemis s'augmentoit ſur la Roër, & ce ſont ces différens rapports qui m'ont formé l'opinion que la force des ennemis étoit de 30 à 40,000 hommes, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

Quarante-cinquième queſtion.

N'avez-vous pas reçu avis, par ce même capitaine tyrolien, déſerteur, que les troupes autrichiennes qui étoient au-delà de la Roër recevoient habituellement des vivres & fourrages dans nos magaſins, pour leur ſubſiſtance?

Réponſe,

Réponſe.

Non, & c'eſt une choſe que je n'ai jamais entendu dire juſqu'à préſent; d'ailleurs cet officier déſerteur n'a jamais parlé avec moi, puiſque je n'entends pas la langue; mais je ſais bien que la dépoſition a été miſe & traduite par écrit, & renvoyée, dans l'état général, au commandant en chef & aux autres officiers-généraux à qui il appartient.

Quarante-ſixième queſtion.

Pourquoi n'avez-vous point tenté d'arrêter l'ennemi dans ſa marche ?

Réponſe.

Parce qu'il étoit trois fois plus fort que moi.

Quarante-ſeptième queſtion.

Quelles diſpoſitions avez-vous faites pour couvrir votre arrière-garde, retirer vos magaſins & vos approviſionnemens ?

Réponſe.

J'ai retiré l'artillerie & preſque tout ce qui étoit relatif au ſiége, aux environs de Maëſtricht, ainſi qu'à Tongres; le magaſin de Liége, d'Aix-la-Chapelle & autres étoient ſous la protection des armées des Ardennes & de la Belgique, commandées par le général Valence, à qui je me ſuis réuni; après & d'accord avec lui qui étoit mon ancien, nous avons fait la retraite depuis Liége juſqu'à Louvain.

Quarante-huitième queſtion.

Sur quel point avez-vous dirigé votre retraite ?

Réponſe.

Sur Louvain, dans la forme expliquée ci-deſſus.

Quarante-neuvième queſtion.

Dépendoit-il de vous de faire votre jonction avec les troupes du général Lanoue, de manière à couvrir Liége ?

Réponſe.

Non, ſans quitter les poſtes des Viſés & de Tongres, par leſquels les ennemis auroient pénétré & nous auroient coupés.

Cinquantième queſtion.

Quelles ont été vos opérations depuis votre jonction avec le général Lanoue ?

Réponſe.

Celles de continuer notre retraite depuis Liége juſqu'à Louvain, ſous les ordres du général Valence, qui, comme plus ancien, commandoit toutes les forces réunies.

Cinquante-unième queſtion.

Quels ordres aviez-vous reçus du général Dumouriez le jour de la bataille de Neerwinde ?

Réponſe.

Ceux ci, du 18 mars :

Le général Miranda attaquera par la gauche, entre Oſſmael & la Chapelle de Berhanie, tant avec ſes troupes qu'avec celles du général Champmorin ; il paſſera la rivière ſur tous les ponts & attaquera ſur autant de colonnes & vigoureuſement l'ennemi dans

ſa poſition ; il eſt prévenu que l'attaque eſt générale depuis Offvervendem juſqu'à la Chapelle de Bethanie ; la totalité de l'attaque de gauche eſt abſolument à ſes ordres. Le général Champmorin doit néceſſairement faire garder le pont de Budengen, & y employer une force aſſez impoſante pour pouvoir au beſoin, menacer l'ennemi d'une attaque de flanc vers la partie de Leaw, où cette force marcheroit en colonne. *Signé*, le général en chef DUMOURIEZ.

Cinquante-deuxième queſtion.

Les avez-vous exactement exécutés ?

Réponſe.

Si exactement que j'ai raſſemblé tous les officiers-généraux & chefs de brigade qui commandoient les différens corps de troupes ; que j'ai formé ſept colonnes, commandées par les généraux Ruault, Champmorin, Miazinski, Hiller, & les colonels & chefs de brigade Champpalon, Dumenil & Keating, auxquels j'ai lu l'ordre du général en chef ; ces différentes colonnes ont paſſé la petite Gette par le pont d'Ortſmael, Hellem & Leaw, & ont attaqué vigoureuſement l'ennemi, avant aucune autre diviſion, les colonnes ſous les ordres de Champmorin, Ruault & Dumenil ayant été conduites à l'attaque par moi perſonnellement.

Cinquante-troiſième queſtion.

Qui peut avoir occaſionné le déſordre qui a eu lieu dans l'aile que vous commandiez, & la retraite précipitée qui en a été la ſuite ?

Réponſe.

La poſition très-avantageuſe que l'ennemi occupoit ſur la droite que notre gauche avoit ordre d'attaquer, la nombreuſe artillerie,

qui ajoutoit aux avantages du terrein, le nombre preſque double des troupes ennemies qui la défendoient, & enfin la grande difficulté que nos troupes trouvoient à chercher des chemins pour approcher l'ennemi & faire uſage de ſon artillerie, ont été la cauſe des pertes conſidérables que tous les corps ont eſſuyées, en faiſant l'attaque; de manière qu'au bout de trois heures du combat le plus vigoureux & le plus meurtrier que des troupes aient jamais eſſuyé, les nôtres furent obligées de replier, ayant laiſſé ſur le champ de bataille deux mille braves défenſeurs de la liberté, témoignage illuſtre de leur vertu républicaine, & la plus lâche action peut-être du général en chef, eſt celle d'enlever cette gloire à la patrie, & l'honneur aux ſoldats qui ont ſçu mourir à leurs poſtes en rempliſſant le plus ſacré de leurs devoirs. S'ils ont perdu quelque artillerie, c'eſt parce que les chevaux ont été tués & les pièces démontées ſous le feu dominant de l'ennemi; la ſeule brigade que commandoit le colonel Champpalon, a eu, en quatre minutes de temps, pendant qu'elle ſe déployoit devant la ligne de l'ennemi, dix-ſept chevaux tués & quatre pièces démontées, ſelon le rapport de cet officier; & quand on la perd de cette manière, on la perd avec honneur. La troupe avoit une rivière à dos & deux ou trois ponts ſeulement ſur une grande diſtance, pour paſſer, puiſque le général en chef n'avoit donné aucune diſpoſition pour jeter des ponts: ainſi il n'eſt pas étrange qu'ayant tant ſouffert dans le combat & étant vivement pourſuivies par un ennemi très-ſupérieur en nombre, & qui avoit de ſon côté tous les avantages que le terrein & les ſituations peuvent donner en pareil cas, les troupes ſe fuſſent retirées une partie en confuſion; mais, je le répète, ce n'étoit que le petit nombre, & le reſte de la diviſion s'étoit toujours comporté en braves & dignes défenſeurs de la liberté. Les fautes les plus eſſentielles n'ont pas été certainement celles du ſoldat, qui, quand on l'a bien conduit, s'eſt comblé de gloire, comme ceux de cette même diviſion l'ont fait le jour ſuivant & le 22 mars, à Pellinberg,

de l'aveu même de ſes ennemis. Je ne prétends pas couvrir la honte des lâches, ni les déſordres infâmes des pillages auxquels s'eſt livrée une partie des troupes, commandées par de mauvais chefs, ce qui a pu jeter quelques nuages ſur la réputation glorieuſe que l'armée s'étoit acquiſe à ſi juſtes titres juſqu'à cette époque; mais la ſource principale de ce déſordre étoit dans l'état-major & le commandant en chef, qui n'appliquoit pas les remèdes néceſſaires, ou au moins ceux que nous avions employés juſqu'alors pour les prévenir.

Cinquante-quatrième queſtion.

Pourquoi n'avez-vous pas fait prévenir auſſi-tôt le général en chef des cauſes de votre retraite ?

Réponſe.

J'ai envoyé un aide-de-camp immédiatement & deux ordonnances pour le prévenir, tandis que je recevois les mêmes rapports de la retraite des autres diviſions par des officiers de l'état-major & des ordonnances; immédiatement après que j'ai pu avoir une lumière pour écrire, je lui fis mon rapport très-détaillé, que je lui ai envoyé par un courier, accompagné de nos ordonnances de l'armée, pour qu'il pût lui parvenir le plus tôt poſſible.

Cinquante-cinquième queſtion.

Qu'avez-vous fait pour rallier vos troupes diſperſées, & où avez-vous porté votre diviſion ?

Réponſe.

Les troupes qui étoient en confuſion, je leur ai donné l'ordre de ſe rallier derrière la ville de Tirlemont, où les premiers corps débandés étoient déja, & par ce moyen ils ſe ſont tous arrêtés

à l'endroit que je leur avois indiqué. Les diviſions ſous les ordres du général Champmorin & Ruault ont reçu l'ordre de venir prendre la poſition de Wommerſoms, & cinq bataillons qui arrivoient de Louvain de prendre la même poſition ſous les ordres du général Hiller, ainſi que toute la cavalerie qui étoit ſous mes ordres.

Cinquante-ſixième queſtion.

Quel jour avez-vous rejoint le général Dumouriez, campé près Louvain ?

Réponſe.

Le 21 Mars, après avoir reçu l'ordre qui ſuit : « Le corps d'armée aux ordres des généraux Miranda, Chancelle, Stemhoff & Égalité ſe formera ſur deux colonnes ; une colonne paſſera par la chauſſée, & ſe retirera ſur les hauteurs en arrière de Louvain, où le camp a été placé ; l'autre marchera par Lauwemhoul, Corbekhowirloo & Hawerré, où elle prendra une poſition en arrière de Louvain, la droite appuyée à la rivière de Voir, & la gauche vers le bois de la Communauté. Louvain, le 21 mars 1793, l'an deuxième de la République. Le général en chef. *Signé*, DUMOURIEZ.

» *P. S.* Le mouvement ſe fera à onze heures préciſes ; le général Miranda prendra le commandement de ces deux colonnes pour y maintenir l'ordre ».

J'obſerve que le même jour que le général m'a confié la conduite de tous ces différens corps, il m'inculpoit auprès des commiſſaires de la Convention nationale, & leur faiſoit prendre un arrêté pour me rendre ſur-le-champ à la barre de la Convention, & y rendre compte de ma conduite, lequel ordre ne m'a été ſignifié que le 25 au ſoir, quand la retraite des troupes a été effectuée ſous mes ordres.

Cinquante-ſeptième queſtion.

Qu'avez-vous fait depuis votre jonction avec le général Dumouriez, juſqu'au moment où vous avez été requis de vous rendre à la barre de la Convention ?

Réponſe.

J'ai ſuivi jour par jour les ordres du général en chef, dont je dépoſe les originaux au Comité, ayant toujours commandé l'arrière-garde dans la retraite de l'armée juſqu'au 25 à dix heures du ſoir, que le général m'envoya au camp de Bauvigny-ſous-Ath l'arrêté du 21 mars, fait à Bruxelles par les commiſſaires de la Convention nationale dans la Belgique, pour me rendre à la barre de la Convention.

Cinquante-huitième queſtion.

Aviez-vous connoiſſance des opinions du général Dumouriez ſur les travaux de l'Aſſemblée.

Réponſe.

Oui : je lui avois entendu dire ſouvent que la moitié étoit des imbécilles & l'autre moitié des ſcélérats ; ce qui produiſit mon inimitié & ma ſéparation de liaiſons ; ce qui, joint à d'autres obſervations & autres faits ſurvenus depuis ſon retour de la Hollande, a motivé la lettre que j'écrivis, en date du 21 mars, au citoyen Pétion, dont je dépoſe copie au comité, laquelle lettre j'envoyai au citoyen Pétion par duplicata par deux couriers.

Cinquante-neuvième queſtion.

Le citoyen Pétion a-t-il répondu à cette lettre ?

Réponſe.

Etant parti le 25, je n'ai reçu aucune téponſe.

Soixantième queſtion.

Quel jour êtes-vous arrivé à Paris, & ce jour-là avez-vous fait part à quelques membres de la Convention des ſentimens inciviques de Dumouriez ?

Réponſe.

Je ſuis arrivé à Paris le 28 mars, à neuf heures du ſoir ; j'ai envoyé immédiatement prier le citoyen Pétion de venir me trouver pour un objet de la plus grande importance ; il s'eſt rendu chez moi, accompagné du citoyen Bancal, membre de la Convention nationale, & je leur ai dit que Dumouriez étoit un traître ; que je croyois qu'il vouloit marcher ſur Paris avec l'armée, & qu'il eût à prévenir les pouvoirs conſtitués, pour prévenir ce mal qui menaçoit la République ; & que je craignois fort que dans ce moment où je parlois, il n'eût déja levé le maſque & fait éclater la conſpiration, puiſqu'il m'avoit aſſuré très-poſitivement, dans nos derniers entretiens, qu'il ne mettroit jamais le pied en France ; & je l'avois quitté ſur la frontière, & je me propoſois de faire cet expoſé exact à la Convention nationale le lendemain de mon arrivée ; c'étoit à cet effet que j'écrivis au préſident pour lui demander d'être admis à la barre ; & n'ayant pu obtenir mon admiſſion malgré que je me ſois préſenté tous les jours, je me ſuis décidé à le publier dans un mémoire imprimé qui contient tous ces faits.

Soixante-unième queſtion.

Avez-vous connoiſſance que les citoyens Pétion & Bancal aient

fait parvenir à la Convention nationale vos déclarations, qui étoient d'une ſi grande importance.

Réponſe.

Le citoyen Pétion m'a informé qu'il les avoit communiquées immédiatement au comité de défenſe générale: le citoyen Bancal étant parti pour ſe rendre à la frontière, je ne l'ai pas vu depuis.

Soixante-deuxième queſtion.

Avez-vous eu connoiſſance que le citoyen qui vous a accompagné à Paris, & qui ſervoit auprès de vous à l'armée, ait fait part à quelques membres de la Convention des trahiſons de Dumouriez, & des lumières que vous pouviez donner ſur ces trahiſons, ſi vous étiez entendu ſur-le-champ à la barre ?

Réponſe.

Oui : n'ayant aucune connoiſſance intime avec aucun membre de la Convention nationale, & étant informé par le citoyen Grégoire Dulac, qui eſt auprès de moi, en l'abſence de mes aides-de-camp, de l'intégrité du citoyen Magniet, membre de la Convention nationale, qu'il connoiſſoit intimément, je le priai de lui faire cette confidence, pour qu'il la communiquât à ceux de ſes collègues, pour qu'ils puſſent remédier aux maux qui menaçoient la République par les deſſeins perfides de Dumouriez.

Soixante-troiſième queſtion.

Le général Dumouriez vous a-t-il donné ordre de faire exécuter le décret du 15 décembre dernier dans la partie de la Belgique confiée à votre commandement.

Réponse.

Je n'ai pas reçu d'ordre positif du général Dumouriez pour faire exécuter le décret du 15 décembre dernier ; mais, d'après les conférences qui avoient eu lieu avec les commissaires de la Convention, je l'ai fait exécuter dans l'armée que je commandois.

Le général a remis en appui de ses réponses un registre des lettres & ordres de service, le tout en original ; & les interrogats ont été clos cejourd'hui 10 *avril* 1793, *à minuit.* Signé, MIRANDA.

PROCÈS-VERBAL

de la Séance extraordinaire du Dimanche 31 Mars, 7 heures du soir.

Préſens Géronte, Legot, Aubry, Viennet, Château-neuf, Delbret, Boiſſy, Poultier.

INTERROGATOIRE DE STINGEL.

Interrogé depuis quelle époque il commande l'avant-garde d'Aix-la-Chapelle ?

Réponſe.

Du moment qu'elle eſt arrivée à Aix.

Demande.

Avez-vous commandé en chef cette avant-garde ?

Réponſe.

Oui, tant & auſſi long-temps que je n'ai pas eu de général plus ancien que moi ; bien entendu que, lorſque Lanoue & Valence y ſont venus, mon commandement a ceſſé.

Demande.

Pendant combien de temps avez-vous commandé ?

Réponſe.

Je n'ai jamais quitté mon poſte, à l'exception d'environ vingt-quatre heures que Miranda m'avoit appelé à Liége pour conférer des diſpoſitions de cette avant-garde.

Demande.

Eſt-ce vous qui avez fixé les cantonnemens de l'avant-garde d'Aix-la-Chapelle ?

Réponſe.

J'ai eu ordre d'occuper les bords de la Roër, d'occuper nommément Eſchreilen & Hattenlauven ; le reſte des diſpoſitions étoit néceſſairement à ma ſageſſe & à mon intelligence. Au reſte, la diſpoſition de mes cantonnemens, & les changemens que j'y ai faits ont été envoyés aux généraux en chef ſucceſſivement.

Demande.

Qui avoit réglé ces diſpoſitions dont vous venez de parler ? autrement, de qui avez-vous reçu ordre ?

Réponſe.

De l'adjudant-général de la part du général en chef.

Demande.

Avez-vous fait part au général de ces diſpoſitions ?

Réponſe.

Oui, comme je l'ai dit, & chaque fois.

Demande.

Que vous a-t-on répondu ſur les avis que vous leur avez donnés à cet égard ?

Réponſe.

Cela doit ſe trouver dans mes correſpondances.

Demande.

Les généraux à qui vous avez donné ces avis ont-ils approuvé vos diſpoſitions ?

Réponſe.

Ils ne pouvoient pas les déſapprouver, puiſque je n'ai agi que d'après leurs ordres.

Demande.

Tous les officiers qui étoient ſous votre commandement étoient-ils à leur poſte ?

Réponſe.

Je dois le croire, n'ayant donné aucune permiſſion de s'abſenter, ſinon à un capitaine de volontaires dont la compagnie étoit réduite à ſix hommes, pour aller recruter ſa compagnie; à un lieutenant de dragons, & peut-être encore un autre, d'après les réquiſitions des conſeils d'adminiſtration.

Demande.

Avez-vous eu connoiſſance des forces de l'ennemi ?

Réponſe.

J'ai ſu que les Pruſſiens aſſembloient peu à peu des forces dans

la partie de la Gueldre ; que ce devoit être le prince Fréderic Brunſwick qui devoit les commander, & que le corps devoit être porté de treize à quinze mille hommes. Nous avons été également prévenus que l'armée autrichienne étoit journellement renforcée par de différentes armées ; que, depuis long-temps, ils avoient travaillé à la conſtruction de quatre ponts portatifs, & je n'ai pas manqué d'en faire mon rapport aux généraux à Liége ; qu'au ſurplus, je n'ai pu donner à ces nouvelles d'autre degré de latitude que celles que j'avois moi-même, ſur les rapports de nos eſpions, des voyageurs & des gens du pays.

Demande.

Quels ſont les moyens que vous avez employés pour reconnoître les forces de l'ennemi, depuis votre arrivée à l'avant-garde juſqu'au moment où il s'eſt préſenté pour forcer vos poſtes ?

Réponſe.

J'ai employé des eſpions, je me ſuis ſervi des gens du pays & des voyageurs ; j'ai vu les feuilles publiques : voilà à-peu-près les moyens dont j'ai fait uſage.

Demande.

Avez-vous fait pendant votre commandement, avant l'apparition de l'ennemi, quelques diſpoſitions relatives à votre défenſe & à une plus active ſurveillance ?

Réponſe.

J'avois ordonné que de nuit il y auroit des perches gaudronnées, faites pour annoncer ceux des villages qui pouvoient être attaqués de nuit, & j'avois fait en général un diſpoſitif d'attaque, qu'on doit trouver dans mes papiers, & qui aſſignoit à chacun ce qu'il avoit à faire.

Demande.

Quand & à quel moment avez-vous été instruit du mouvement de l'ennemi ?

Réponse.

Un espion nous l'avoit annoncé dès le 27 : son rapport, très-détaillé, a été traduit de l'allemand, & l'adjudant-général Montjoi l'a envoyé à Liége, à l'état-major ; ensuite, dans la nuit du 28, vers onze heures, le lieutenant-colonel Chapui, du troisième bataillon franc, nous a prévenu qu'il savoit de science certaine, par un villageois, que les ennemis devoient passer la Roër le lendemain.

Demande.

Quels étoient les généraux & autres qui composoient à cette époque l'état-major à Liége.

Réponse.

Je ne saurois vous dire si c'étoit à cette époque Valence & Miranda qui commandoient, qui fussens présent à Liége.

Demande.

Lorsque vous avez appris que les ennemis faisoient des mouvemens pour attaquer vos avant-postes, où étiez-vous ?

Réponse.

Je sortois de chez le général Dampierre, à Aix-la-Chapelle.

Demande.

N'aviez-vous pas auprès de vous plusieurs officiers ?

Réponſe.

Je ne me rappelle pas qu'il y en eût d'autres que Montjoi & peut-être Barroy.

Demande.

Tous ces officiers ſe ſont-ils rendus à leurs poſtes dès l'inſtant que vous avez reçu des nouvelles du mouvement des ennemis ?

Réponſe.

Montjoi n'a mis d'intervalle que celui qui étoit néceſſaire pour expédier les différens ordres, & Barroy nous a enſuite accompagnés à trois heures, le général Lanoue & moi.

Demande.

Vous-même, êtes-vous parti de ſuite pour vous y rendre ?

Réponſe.

A trois heures.

Demande.

A quelle diſtance les poſtes les plus avancés étoient-ils de l'ennemi ?

Réponſe.

Il y a eu différens poſtes aſſez près de ceux de l'ennemi pour que de part & d'autre les vedettes puſſent ſe voir de jour, tel que celui de la Maiſon-Rouge, par où nous avons été attaqués.

Demande.

Avez-vous été informé que le 15 février, les ſentinelles des poſtes

avancés de l'ennemi portoient à leurs chapeaux des branches de laurier, & diſoient hardiment à nos gardes des avant-poſtes qu'avant quinze jours ils nous chaſſeroient de nos cantonnemens & qu'ils ſeroient maîtres de Liége ?

Réponſe.

Premièrement je ſuis perſuadé que très-ſouvent les poſtes qui pouvoient ſe parler n'ont pas manqué de ſe menacer, n'ont pas manqué de ſe faire des bravades, parmi leſquelles ſans doute ont pu entrer les menaces de reconquérir Liége & la Belgique; quand aux lauriers, je crois que ſelon les apparences c'étoit des branches de chêne dont ils décoroient ordinairement leurs chapeaux.

Demande.

Puiſque vous ſaviez que les ennemis ſe renforçoient, & qu'il vous paroiſſoit impoſſible de l'empêcher de paſſer la rivière de la Roër ſur un grand nombre de points, pourquoi n'avez-vous pas prévenu le général en chef de l'inſuffiſance de vos forces & de l'impoſſibilité où vous vous trouviez de vous trouver au paſſage de l'ennemi?

Réponſe.

Je me regarderois comme très-coupable ſi je n'avois pas fait toutes mes diligences à cet égard ; je n'ai ceſſé de faire connoître l'inſuffiſance de mes moyens, & la facilité qu'auroient les ennemis de poſter de grandes forces ſur ceux des points qu'ils voudroient choiſir pour m'attaquer.

Demande.

Quelles ſont les réponſes que vous avez reçû des généraux en chef à ce ſujet ?

Réponſe.

Elles ſe trouvent conſignées dans mes papiers, mais le fait eſt qu'on nous a envoyé de temps à autre différens renforts, ſoit en troupes ſoit en canons, que j'ai trouvé toujours inſuffiſans, vû la grande étendue de notre terrein & qui ne nous ont jamais raſſuré ſur notre poſition.

Demande.

Avez vous fait connoître aux généraux l'inſuffiſance des ſecours qu'ils vous procuroient ?

Réponſe.

Je ſuis entré à cet égard chaque fois dans les détails néceſſaires avec les généraux à ce ſujet, & je ſuis perſuadé que le général Lanoue en a fait autant.

Demande.

Quelles ont été les réponſes itératives des généraux ?

Réponſe.

Vous les trouverez dans ma correſpondance, le réſultat en étoit qu'on eſpéroit de forcer Maëſtricht à ſe rendre, avant que les ennemis euſſent le temps d'avoir tous leurs moyens préparés pour nous attaquer en force ſupérieure pour en faire lever le ſiège.

Demande.

Pourquoi, ſur l'avis que vous avez eu de l'avis de la marche d'une colonne, n'avez-vous pas rapproché vos poſtes & diſpoſé vos forces ſur le point où l'ennemi paroiſſoit plus particuliérement ſe diriger ?

Réponſe.

Je réponds à celle-là, premièrement, que je n'ai pas commandé ce jour-là ; ſecondement, que, ſi j'avois eu le commandement, je n'aurois vraiſemblablement rien changé aux diſpoſitions données, par une raiſon bien ſimple : c'eſt que, ſi, obligé de défendre le paſſage d'une rivière, on vouloit chaque fois quitter le bord oppoſé lorſque l'ennemi fait mine d'y paſſer, on ſeroit tout le temps obligé à changer de poſition ; j'ai déja dit, au reſte, que mon avis n'avoit jamais été que des cantonnemens, épars à une ſi grande diſtance derrière une petite rivière, fuſſent une grande défenſe.

Demande.

Vos poſtes avancés ont-ils été ſurpris ?

Réponſe.

Non, ils n'ont pu ni dû l'être ce jour-là.

Demande.

Où étiez-vous lorſque l'ennemi a tenté de forcer vos poſtes ?

Réponſe.

J'étois à Widen où j'avois choiſi mon quartier-général comme dans un lieu qui formoit à-peu-près le centre de nos cantonnemens, lorſque nous reçûmes la nouvelle que l'ennemi ſe préſentoit de l'autre côté de la rivière dans la partie oppoſée à Gollab & Bernard, en même-temps qu'on nous avertît que les ennemis paſſoient déja le pont à Duren ».

Demande.

Quels ſont les moyens qui ont été pris pour s'oppoſer à la

marche de l'ennemi, ſoit pour faire une retraite en ordre, ſoit enfin pour ne pas vous laiſſer trop entamer ?

Réponſe.

Nous nous ſommes rendus de ſuite à l'aile droite; nous avons garni la hauteur de la Roër, ce poſte ayant été déſigné par ſa nature comme tenable, comme effectivement on a tenu & qu'on s'y eſt battu la plus grande partie de la journée; je me réfère, d'ailleurs, pour tout ce qui s'eſt paſſé pendant l'action, à la relation que j'ai eu l'honneur de préſenter au comité militaire, dont je garantis la vérité.

Demande.

Les officiers-généraux & les officiers-ſupérieurs des troupes, étoient-ils à leur poſte lorſque l'ennemi vous a forcé ?

Réponſe.

Quant aux officiers généraux, nous n'étions malheureuſement à toute l'avant-garde que quatre : ſavoir, le lieutenant-général Lanoue & Miazinsky, Dampierre & moi, maréchaux-de-camp, & aucun des quatre n'a manqué de ſe trouver à ſon poſte; quant aux officiers ſupérieurs, je crois bien que quelques-uns avoient permiſſion de s'abſenter, motivée ſur des raiſons de ſervice.

Demande.

Où vous êtes-vous tenu pendant la retraite de vos troupes ?

Réponſe.

Je ne les ai pas quittées; j'ai conduit au village de Neuſſen le bataillon des Républicains; voyant que l'ennemi vouloit forcer ledit

village, l'adjudant-général Montjoi a fait, par mon ordre, mettre ce bataillon en bataille dans les vergers sur la gauche, pendant que je faisois porter du canon à l'endroit du village qui, battant le grand chemin, a forcé à la retraite la cavalerie ennemie qui s'est présentée à différentes repriſes pour nous prévenir à ce passage, ce qui eût rendu la retraite extrêmement difficile, sinon impossible, pour le reste des troupes de la gauche.

Demande.

Où avez-vous terminé votre retraite ?

Réponse.

Au village de Saint-Jobs, où les chemins commençant à devenir très-difficiles & très-étroits, il a fallu néceſſairement rallier & remettre en bataille toute l'infanterie pour donner le temps, & laiſſer à la cavalerie & à l'artillerie le ſeul chemin qui reſtoit pour filer & gagner la ville d'Ony ; pour ma perſonne, je ſuis retourné ſur mes pas pour reconnoître, à la tête d'un petit détachement de dragons, le mouvement ultérieur de l'ennemi.

Demande.

A combien évaluez-vous la perte des troupes françaiſes à cette retraite ?

Réponſe.

Je ne ſaurois le dire poſitivement ; mais, autant que je puis le juger, la perte de cette journée peut ſe porter depuis neuf à onze cents hommes.

Demande.

Croyez-vous que dans l'affaire ſur laquelle vous êtes interrogé, il y ait des officiers ſupérieurs ou inférieurs coupables ?

Réponſe.

Je ne connois pas de coupables; mais je crois que quelques-uns ont manqué faute de ſavoir & de bien connoître leur métier.

Demande.

Etes-vous dans le cas de produire les correſpondances que vous avez eues avec les généraux en chef & autres ?

Réponſe.

Toute ma correſpondance privée & officielle ſe trouve dans mes équipages, qui, à ce qu'on me rapporte, doivent être à Valenciennes, où ils ont couru riſque d'être pillés.

L'interrogat fini, la ſéance a été levée à onze heures du ſoir, & ont ſigné le préſident & le général Stingel. *Signé*, OLIVIER GERONTE, STINGEL.

Collationné conforme à la minute reſtée au ſecrétariat du comité de la guerre de la Convention nationale, par nous préſident dudit comité, le 20 avril 1793, l'an deuxième de la République françaiſe.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

629